



MAG DE PRINTEMPS 2017

CANTINE



MOT DU MAIRE

3 ans se sont écoulés depuis les dernières élections municipales. Nous sommes donc à mi-mandat. Il est évident que le temps passe vite. Certains diront « encore » moi je dirai « déjà » !

La feuille de route que nous nous étions fixée pour ce mandat est respectée et certains de nos objectifs sont atteints.

En cette période de transition je tenais à saluer le Conseil Municipal pour son dévouement et l'ensemble du personnel qui nous accompagnent dans le travail au quotidien.

Vous l'aurez compris, il nous reste 3 années à passer ensemble, 3 années durant lesquelles nous serons animés du même dévouement et de la même volonté pour que l'action communale que je mène avec les élus aille dans l'intérêt du plus grand nombre.

Le printemps, signe de renaissance est une très belle saison surtout lorsqu'il est baigné de soleil comme en ce moment. Il vous permet de vous épanouir dans vos jardins et d'embellir vos maisons, de profiter de vos terrasses, de votre famille et de vos amis.

J'ai toujours respecté le contrat moral entre vous, moi et le Conseil Municipal. Soyez certains de ma sincérité, de ma loyauté et ce jusqu'à la fin du mandat.

Je vous dis à très bientôt pour faire le bilan de ces 3 années écoulées.

. Bonne lecture

Quarante enfants déjeunent à la cantine scolaire de Jallans, quatre midis par semaine. Conçue il y a vingt ans dans l'ancien logement de l'instituteur, elle ne peut accueillir que vingt élèves à la fois. Elle est, aujourd'hui, bien trop petite. Et, faire manger quarante élèves le midi exige une solide organisation.

La municipalité a, donc, décidé de créer une nouvelle cantine dans l'ancien atelier de la commune. Ce dernier est transféré dans un hangar proche, acquis à la rentrée 2016.

La future cantine, d'une superficie de 70 m², aura une capacité de quarante-huit places assises. Cela permettra aux quarante écoliers de déjeuner tous ensemble. Les travaux viennent de commencer et se poursuivront jusqu'à fin août avec pour objectif que la cantine soit ouverte le 1^{er} septembre.

De nouveaux réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone seront créés pour la cantine, mais aussi pour l'école et les ateliers municipaux qui sont actuellement tous reliés à la mairie.

Dans la future cantine, les murs et le sol seront refaits, des fenêtres à double vitrage seront installées. Une cuisine sera créée, afin de réchauffer les plats livrés à la commune. Un grand lave-vaisselle, de type restauration professionnelle, sera acheté. Four, frigo et système permettant de faire la "plonge" seront transférés de l'ancienne cantine. Les peintures intérieures et extérieures seront, également, réalisées. Dix entreprises euréliennes, dont la moitié de l'arrondissement de Châteaudun, interviendront lors de ces travaux.

Budget :

170.000 € HT 85.000 € sont à la charge de la commune. L'État nous a accordé 50.000 € et le département 30.000 €

Nous attendons d'autres réponses pour des subventions sollicitées auprès de la région.



FIBRE OPTIQUE

Jallans sera la première commune du sud du département à être fibrée. Les débits seront supérieurs à 100 mbit/sec.

Seul SFR commercialisera la fibre au tarif habituel dès le mois de juin. Les frais d'installation seront normalement offerts.

Plus d'information lors de la réunion publique du 31/05 à 19h au foyer rural.



AGENDA

- 20/05 : Fête des Voisins
- 31/05 : Réunion publique sur la Fibre Optique
- 09/06 : Inauguration de la boîte à livre
- 11/06 : Marche pique nique du club Omnisport.
- 17/06 : Fête de la musique
- 20/06 : Chorale à l'église
- 24/06 : Kermesse de l'école
- 14/07 : Fête nationale
- 23/07 : Brocante du Comité des fêtes
- 23/09 : Journée des associations

BROCANTE

Vous souhaitez participer à l'animation de votre commune, rejoignez le comité des fêtes.

L'organisation et la réussite d'une brocante nécessite d'avoir une équipe de bénévoles motivée.

La première brocante dans le centre bourg fut un véritable succès et vous pouvez y contribuer en participant à la préparation de cette magnifique journée.

+ d'infos par mail :

comitedesfetes.jallans@gmail.com

ou la page Facebook du comité

NOS AMIS LES BÊTES

Afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et le respect du voisinage,

il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien vouloir :

- prendre les mesures nécessaires pour éviter la divagation des chiens dans le village
- de prendre toutes mesures propres à éviter les aboiements
- et ramasser les crottes de vos chers toutous sur les trottoirs, allées piétonnes, aire de jeux au terrain de sports
- pour ceux qui ramassent, de ne pas jeter les sacs plastiques dans les égouts.



POUR UNE RENTREE REUSSIE

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE

Les inscriptions sont reçues les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30 à la mairie à partir du mois d'avril - enfants nés en 2014 et années antérieures - Apporter

- Le livret de famille,
- Justificatif de domicile
- Carnet de vaccinations
- Radiation éventuelle



KERMESSE DE L'ECOLE



Chaque année au mois de juin, pendant que certains passent des examens, dans les écoles on fait la fête!

La kermesse se déroulera le 24 juin 2017, dans la cour de l'école et le préau, avec des jeux, des stands, une buvette qui seront tenus par l'Alouette des champs, les parents volontaires et les enseignants. Venez nombreux, c'est un Samedi.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- Madame BERINGER Michelle 02.37.45.09.77
- Madame GEORGET Marie-Claire 02.37.45.64.10
- Madame HUET Carine 09.73.64.90.18
- Madame LEFORT Claudia 02.37.66.12.77
- Madame LEMARIÉ Sylvie 02.37.45.95.92
- Madame PICHEREAU Maryse 02.37.66.02.42
- Madame ROPARS Christine 02.37.45.73.38
- Madame RUAULT Sylviane 02.37.45.96.81



CONCERT À L'EGLISE



A l'occasion de la fête de la musique, la chorale Arc-en-ciel de Châteaudun organise un concert de chant choral à l'église le mardi 20 juin dans la soirée

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} Mars 2017, la mairie ne prend plus les demandes de carte nationale d'identité. Il faudra désormais prendre RDV à la mairie de Château-dun au 02 37 45 94 31 avec les justificatifs demandés

2 photos d'identité récentes couleurs

Ancienne carte d'identité

Justificatif de domicile de moins de trois mois

Livret de famille



SUR LA BONNE VOIE

Trottoir: Le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs. Il n'est plus toléré à JALLANS de se garer sur les trottoirs, réservés seulement aux piétons. Merci de vous garer sur les stationnements prévus ou sur la route.

Priorité à droite: Depuis début mars 2016, la traversée de Jallans se fait en priorité à droite. Un an après, l'efficacité est prouvée, la vitesse est réduite de 50%

Rue du stade: Il est interdit aux véhicules de passer dans les 2 sens au bout de la rue du stade pour rejoindre la déviation, ceci est un passage pour les agriculteurs. Des contrôles seront effectués.

Bande cyclable: les vélos doivent emprunter les bandes cyclables et non les trottoirs.

Priorité des chicanes: le code de la route dit que seuls les panneaux indiquent le sens de priorité et non l'obstacle sur la route. Le sens prioritaire est volontairement inversé au niveau des chicanes car le croisement de plus de 2 véhicules entrainerait un blocage de la circulation.



PASSAGE DE LA BALAYEUSE



Calendrier pour 2017 :

- 21 Mars 17 Octobre 13 Avril 30 Juin 14 Novembre 22 Décembre

Un ou deux passages supplémentaires peuvent compléter s'il y a lieu cet entretien. Il est primordial que le réseau-voirie soit propre pour faciliter l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies. Il est conseillé aux riverains de déplacer leurs véhicules afin de faciliter le passage de la balayeuse.

UNE FETE NATIONALE EXCEPTIONNELLE

Cette année le repas aura lieu au moment du déjeuner et sera ouvert à tous. (dans la limite des places disponibles) :

12h-13h : Apéritif dans la cour de l'école

13h-15h : Repas servi au foyer rural sur inscription 15€ adultes 10 € enfants (habitants Jallans)

15h-18h : Après midi dansant avec bal populaire pour tous les âges

18h-22h45: Animation du comité des fêtes sur le stade

22h45 : Spectacle pyrotechnique tiré au stade à la tombée de la nuit par nos artificiers



LA COMMUNE DE JALLANS ENGAGÉE VERS LE ZÉRO PHYTO

La loi Labbé nous impose à compter du 1^{er} Janvier 2017 de modifier les pratiques d'entretien de nos espaces publics en prenant en compte :

- La dangerosité des produits « Phytopharmaceutiques » concernant la santé publique,
- le transfert de ces produits vers les nappes phréatiques : 90% de la commune de Jallans est concerné par l'aire d'alimentation du captage d'Orsonville.

La Commune de Jallans a anticipé en mettant en place un Plan de Gestion Différenciée. Cet outil destiné notamment à différencier les zones à entretenir, va nous permettre d'optimiser la gestion de nos espaces en tenant compte des moyens humains, du matériel, du coût et enfin de l'aspect paysage de notre village.

L'entretien et la propreté de la voirie et des trottoirs constituent un élément majeur dans cette démarche. Un groupe de travail a été constitué en début d'année pour définir les orientations à prendre dans l'application soit :

Continuer à entretenir le réseau voirie (caniveaux et chaussée) avec la balayeuse 6 fois par an. Ces passages correspondront à la pousse des végétaux au printemps et à la récupération des boues en période automnale

Compléter ce matériel par :

Un desherbeur thermique à chaleur pulsée

Une débroussailleuse équipée d'un système rotatif et d'un système à lames reciproques.

Le Plan de Gestion Différenciée permettra de bénéficier de subventions allant de 40% à 80% selon le type de matériels

Commencer à mettre en œuvre les solutions alternatives, préventives (paillage, plantes couvre sols etc.)

Réfléchir à la maîtrise de la végétation spontanée des trottoirs calcaires en envisageant:

Soit un enherbement spontané qui nécessite un entretien par un simple passage de rotatif ou de tondeuse.

Soit un engazonnement avec des variétés adaptées si le résultat de l'enherbement spontané n'est pas jugé acceptable. Des zones test seront ensemencées courant du deuxième semestre de cette année.

Dans l'immédiat, la municipalité n'a pas fait le choix de bitumer l'ensemble des trottoirs de la commune en raison des différentes problématiques : la remise aux normes de l'assainissement, les eaux pluviales et le coût important de l'enrobé entre 30 et 40€ le m².

Le remplacement du 100% chimique par du 100% alternatif demande un temps d'adaptation. La première année sera celle du renouvellement de nos équipements et de l'installation des nouvelles pratiques.

Les années suivantes permettront d'affirmer ce type de gestion en tenant compte des difficultés.

L'entretien des trottoirs et le fleurissement des pieds murs peuvent s'inscrire dans une démarche volontaire des habitants pour nous aider dans ce changement.

Rappel de la loi : tout riverain utilisant un désherbant pour entretenir son trottoir, engage sa responsabilité et celle de la commune et s'expose inutilement à des poursuites de la part de la police des eaux. L'équipe municipale vous remercie de votre compréhension et de votre future implication dans ce nouvel enjeu pour notre commune.



METHODE ALTERNATIVE

Le paillage qu'est ce que c'est !

Il s'agit de poser une couche protectrice autour des massifs à entretenir afin de réduire le développement et la croissance des herbes indésirables, de protéger le sol du tassement, de compléter avec un apport organique et de limiter l'évaporation.

Le paillage peut être minéral (gravier, pouzzolane, sable, briques, pilé, ardoise...) ou naturel (broyat de végétaux, tonte de pelouse, feuilles mortes)

PHASE 3 DES TRAVAUX : RUE DU 12 MAI

Un grand chantier prend fin .



Il a démarré en septembre 2015, et doit s'achever mi juillet 2017. Trois tranches de travaux auront permis de modifier la traversée de Jallans pour tenir compte de l'impact de la création de la déviation il y a plus de 10 ans maintenant.

Cette transformation était indispensable car il y avait trop d'insécurité sur cet axe central de la commune.

De l'insécurité liée à la vitesse excessive des automobilistes

De l'insécurité liée aux stationnements sur les trottoirs qui obligeaient les piétons à descendre sur la route

De l'insécurité liée aux inondations lors de pluies importantes dues à un réseau d'évacuation sous dimensionné.

De l'insécurité liée à un éclairage trop diffus et non homogène.

La phase 3 a été conçue à l'identique des phases précédentes, avec la création de stationnements sur la route (chicanes), et en partie sur les trottoirs, des espaces verts, et un éclairage harmonieux.

Les travaux ont commencé début mai.

Les plans sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouvertures.

BASSIN D'INFILTRATION



La commune de Jallans a connu plusieurs événements pluvieux particulièrement intenses ces dernières années. Ceux-ci ont mis en évidence des problèmes d'inondation au sein du tissu urbain, résultant d'une problématique croisée d'excédents de ruissellement et de réseau pluviaux de capacité limitée. Cette situation se double d'un manque d'exutoire sur une partie du bourg, lié à un relief très plat et bosselé.

Les études hydrauliques faites par le cabinet IRH (Spécialisé en hydraulique) dont la dernière en 2015, ont permis d'identifier et mettre en exergue les points noirs du réseau EP sur le territoire de la commune.

Les travaux de renforcement des canalisations, rue de la République, rue du 12 mai en incluant la réalisation d'une tranchée drainante sur le fossé existant collectent désormais les eaux des bassins versants situés de part et d'autres de cet axe.

A chaque extrémité de ce nouveau réseau, les EP sont rejetées côté Châteaudun dans le bassin de rétention de la déviation avec une convention faite en partenariat avec la Dirno et côté Orgères vers le nouveau bassin d'infiltration, implanté cette année, derrière le lotissement des Erables.

Son emprise au sol étant de 35m x 25 m sur une profondeur de 6 m, avec une capacité de 1100m3 représente l'équivalent d'une pluie de 30 ans.

L'objectif est de répondre dans un premier temps aux inondations récurrentes des habitations proches, d'anticiper une future urbanisation dans ce secteur et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les zones situées à proximité en gardant une démarche prudente auprès des habitants.

EXTINCTION NOCTURNE

La diffusion du questionnaire sur l'éclairage nocturne nous a permis d'apprécier vos retours sur cette pratique . Nous avons eu une centaine de réponses. 90 % souhaitent poursuivre ce système, 60 % souhaitent l'étendre à des horaires plus importants.

La municipalité a décidé, lors de son dernier conseil, de poursuivre l'extinction de l'éclairage entre minuit et 5 h (sauf vendredi et samedi) .



CHAQUE USAGER

DISPOSE DE SA VOIE

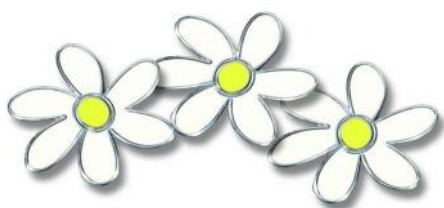
- Piéton
- Voiture
- Vélo

VIE QUOTIDIENNE

MAISONS FLEURIES

Notre commune organise depuis plusieurs années déjà un concours récompensant les maisons qui contribuent chaque année à l'embellissement de la commune. Chaque propriétaire de jardin peut y participer, sous réserve d'être visible de la rue.

A travers ce concours, nous voulons valoriser les efforts qui sont ainsi réalisés pour embellir notre ville. Les lauréats sont M. Mme MARCHAND Roland, M. POIRRIER Gilbert, M. Mme VILLEDIEU Patrice, Mme LEGUYADER Monique, M. Mme CABART André



UN PEU DE BRUIT



Un arrêté préfectoral autorise les travaux de jardinage, bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, taille haies...

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h



L'article 84 du règlement sanitaire départemental d'Eure et Loir

INTERDIT le BRULAGE des DECHETS VERTS

En conséquences ces déchets doivent être éliminés par voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place , par apport en déchetterie ou par valorisation directe.

Déchetterie acceptant les déchets verts.

Châteaudun	1 ^{er} Mars au 30 Novembre	1 ^{er} Décembre au 28 Février
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h15 à 12h et 14h15 à 18h	8h15 à 12h
Mercredi	8h15 à 12h et 14h15 à 18h	8h15 à 12h et 14h15 à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h15 à 18h	9h à 12h et 14h15 à 17h
Dimanche	de 9h à 12h	

8 mai 2017

SPECTACLE (offert par le Comité des Fêtes)



Remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans.



CARNAVAL

